

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Séance du 1^{er} avril 2021

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

L'An deux mille vingt et un, le premier avril à dix-neuf heures,

le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, exceptionnellement à l'Espace René Roussière pour assurer des conditions de sécurité satisfaisantes pour le public et les membres du conseil municipal en période de crise sanitaire.

N°2021/DELIB/021

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Objet :

*Budget principal
2021 commune de
Camaret-sur-aigues*

Rapporteur :
Liliane DIAZ

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, Adjoint. Francine DENEUX, Martine KOENIGUER, Patricia ROCHE, Patrick FARRE, Gérard THON, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET Conseillers Municipaux.

Procurations : Christiane VEZIAN donnant procuration à Renée SOVERA, Raymond KARASZI donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Laurence TURCHINI donnant procuration à Liliane DIAZ, Jean-Paul LENER donnant procuration à Antonio MUGA et Christophe LACROIX donnant procuration à Sylvette GILL.

Absents excusés : Pascal GILL.

Considérant la désignation de Madame Chantal BERGEL, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 4 mars 2021,

Vu l'examen en commission des finances du 29 mars 2021,

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2020,

Vu la décision relative aux taux des taxes directes locales pour l'année 2021,



Considérant que le budget primitif 2021 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 5 614 703.11 €

Section d'investissement : 2 085 878.39 €

DECIDE à la majorité – 22 voix POUR – 4 CONTRE (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET) :

- D'approuver le budget primitif 2021 de la Commune de Camaret-sur-Aigues.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire



Publié le : 08 AVR. 2021

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 07 AVR. 2021

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

